

Montréal, le 11 août 2010

Madame Colette Fraser, greffière adjointe
Ville de Montréal
Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

N/Réf. : 7610-06-01-07661-10

**Objet : Avis concernant la délivrance d'une approbation d'un plan de
réhabilitation**

Madame,

Nous vous informons que nous avons approuvé un plan de réhabilitation en vertu de l'article 31.54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Vous trouverez copie de l'approbation en annexe. Cette dernière vise le terrain décrit comme étant le lot 3 791 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal de l'arrondissement Villeray – St-Michel – Parc-Extension à Montréal.

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

...2

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : yves.valiquette@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à monsieur André Antoine, ing., que vous pouvez joindre au numéro de téléphone suivant : 514 873-3636, poste 250.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et de Laval,



Brigitte Bérubé

BB/AA/

p.j. Approbation d'un plan de réhabilitation

Québec, le 3 août 2010

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.54)

9199-8708 Québec inc.
5200, rue Saint-Patrick, bureau 200
Montréal (Québec) H4E 4N9

N/Réf. : 7610-06-01-07661-10
400736390

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 26 février 2010, reçue le 9 avril 2010 et complétée le 15 juillet 2010, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans le document intitulé « Plan de réhabilitation environnementale », les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Excavation de 955 m³ de sols contaminés par des hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et des hydrocarbures aromatiques polycycliques, visant à atteindre les valeurs réglementaires de l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains. Les sols contaminés excavés seront éliminés dans un lieu autorisé par le Ministère.

Le projet est situé au 1414, rue Villera, sur le lot 3 791 212 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Villera – Saint-Michel – Parc-Extension, à Montréal.

AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-06-01-07661-10
400736390

Le 3 août 2010

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 26 février 2010, signée par Madame Geneviève Gauthier, ing., M.Env., concernant la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation et accompagnant les documents suivants :
 - Rapport intitulé « *Évaluation environnementale Phase I – Rapport E-07-589-1 – Propriété commerciale 1414, rue Villeray, Montréal, Québec* », préparé par la firme Qualilab Inspection inc., daté du 29 mai 2009, signé par Madame Geneviève Gauthier, ing., M.Env. et Monsieur Jean Perron, ing.;
 - Rapport intitulé « *Évaluation environnementale Phase II – Rapport E-07-589-2 – Propriété commerciale 1414, rue Villeray, Montréal, Québec* », préparé par la firme Qualilab Inspection inc., daté du 29 mai 2009, signé par Madame Geneviève Gauthier, ing., M.Env. et Monsieur Jean Perron, ing.;
 - Formulaire d'attestation de l'étude de caractérisation, signé par Monsieur Raymond Morel, expert, le 21 août 2009;
 - Formulaire d'attestation du résumé de l'étude de caractérisation, signé par Monsieur Raymond Morel, expert, le 21 août 2009;
 - Rapport intitulé « *Plan de réhabilitation environnementale – Rapport E-07-589-3 – Propriété commerciale 1414, rue Villeray, Montréal, Québec* », préparé par la firme Qualilab Inspection inc., daté du 25 juin 2009, signé par Madame Geneviève Gauthier, ing., M.Env. et Monsieur Jean Perron, ing.
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 9 juin 2010, signée par Monsieur Stéphane Bénéès, ing. jr., concernant des précisions supplémentaires sur le projet;
- Courriel de Madame Guylaine Sauvageau au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 23 juin 2010, accompagnant l'avis de contamination;

AUTORISATION

-3-

N/Réf. : 7610-06-01-07661-10
400736390

Le 3 août 2010

- Courriel de Madame Guylaine Sauvageau au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 6 juillet 2010, concernant des précisions supplémentaires sur le projet;
- Courriel de Madame Guylaine Sauvageau au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 15 juillet 2010, accompagnant le certificat d'inscription de l'avis de contamination.

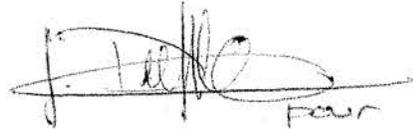
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Madeleine Paulin
Sous-ministre